



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Opération de construction neuve et de réhabilitation de l'hôpital Nord de Bavilliers (90) pour la restructuration des activités de soins médicaux et de réadaptation

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

HOPITAL NORD FRANCHE COMTE

Raison sociale

Activités Hospitalières

N° SIRET

2 6 9 0 0 1 2 9 3 0 0 2 0 9

Type de société (SA, SCI...)

Etablissement d'hospitalisation

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Prénom(s)

MATHIS

Pascal

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41.a) Aires de stationnement ouvertes au public [...] de 50 unités ou plus	dans le cadre du projet, 89 places de stationnement ouvertes au public seront créées et 11 places seront déplacées, soient 100 places en tout.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réalisation de travaux de construction neuve et réhabilitation de l'hôpital Nord de Bavilliers (90) pour la restructuration des activités de soins médicaux et de réadaptation de l'hôpital. Cela nécessite la création d'une extension au nord du site, près de la parcelle anciennement occupée par le foyer Marcel Braun, démolie en hiver 2023-2024.

La surface de plancher totale sera de 6890 m², pour une surface utile de 4370,39m².

Le site verra sa capacité d'accueil augmentée, elle passera de 755 à 940 personnes (+104 lits et places).

Conformément au PLU, le projet viendra compléter l'offre de stationnement public pour les véhicules en créant 89 places dont 5 pour PMR, 18 places réservées (dépose minute, parking courte durée...), 2 places logistiques pour les services funéraires, et en déplaçant 11 places.

Des places seront également dédiées au stationnement des deux-roues non motorisées : deux locaux vélos seront créés pour les usagers/visiteurs (soit 59,5 m²) et pour le personnel (120 m²).

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de permettre au site d'accueillir le service de soins médicaux de réadaptation en restructurant les locaux d'un bâtiment de l'EHPAD. La restructuration de cet établissement permettra de créer des synergies entre les services, de mutualiser les locaux et le personnel, ainsi que d'optimiser les flux logistiques.

De plus, en réutilisant les bâtiments existants, le projet limite la consommation de nouveaux espaces.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le démarrage des travaux est prévu pour fin novembre 2025.

Le chantier tiendra compte des recommandations du prédiagnostic écologique (respect des prescriptions écologiques de non-dérangement de la faune et du calendrier des cycles biologiques des espèces potentiellement à enjeux).

La livraison est envisagée pour fin août 2027.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'opération d'aménagement vise à restructurer les locaux de l'hôpital nord de Bavilliers. Elle permettra l'accueil de plus de résidents, avec la création de 104 lits et places :

-60 lits de SMR

-24 lits au sein de l'unité de neuro-gériatrie

-20 places au sein de l'hôpital de jour de gériatrie.

Le site comprendra également un plateau technique de réadaptation, un parcours extérieur de marche ainsi que les locaux extérieurs et techniques nécessaires à l'activité.

Grâce au respect des mesures environnementales prescrites, les charges d'exploitation ainsi que l'impact du projet sur les émissions de GES et la biodiversité seront minimisées.

En cas de fin d'exploitation du site, la structure des bâtiments pourra être utilisée pour une nouvelle fonction (en l'état ou après modification afin de répondre aux futurs objectifs liés à une nouvelle activité). En cas de démolition des bâtiments construits, le réemploi sera privilégié au tri, recyclage et traitement des déchets.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à :

- permis de construire
- dossier loi sur l'eau à titre déclaratif.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
-SDP totale/créée/réhabilitée en m ² -Surface parcellaire -Stationnement ouvert au public	-6 590 m ² /5 264 m ² / 1 326 m ² -17 300 m ² -89 places créées et 11 places déplacées sur une surface de 2400 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 16 Voie : rue Alfred Engel

Lieu-dit :

Localité : Bavilliers

Code postal : 9 0 8 0 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 6 ° 8 4 , 2 9 " Lat. : 4 7 ° 6 1 , 9 3 "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Bavilliers - Zone UBe, réservée à l'accueil d'équipements publics et d'intérêt collectif

ⁱ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d’implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l’outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l’environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	La commune est située en moyenne montagne mais elle ne fait pas partie des communes du département concernées par l'application des dispositions de la loi Montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	La commune était concernée par le PPBE applicable à l'autoroute A36 jusqu'à sa révision en 2024.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le projet n'intercepte pas le périmètre de protection des abords d'un monument historique, ni la zone tampon d'un bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Cependant, il est concerné par une Zone de Présomption de Prescription Archéologique (ZPPA).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Si l'inventaire des zones humides départemental n'identifie pas de zone humide sur le site, ce dernier est situé au sein d'un milieu probablement humide artificialisé. L'analyse bibliographique issue du prédiagnostic écologique a identifié, des zones pro-partes aux ZH. Des investigations complémentaires sont prévus pour connaître l'état du milieu. Les résultats seront intégrés au dossier loi sur l'eau.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans un site Natura 2000, le site le plus proche est localisé à près de 8.75 km à l'est du projet.
D'un site classé ?	☐	☒	Le projet se situe à environ 3.75 km au sud-est de la Grotte de Cravanche, site classé depuis 1911.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	L'étude géotechnique réalisée en 2016 indique que le niveau de la nappe varie entre -1 et -5m. Le suivi de la nappe sera actualisé dans le cadre du dossier loi sur l'eau. Si des interférences sont identifiées, des études complémentaires seront réalisées afin de connaître les besoins en prélèvements de la nappe (échanges avec la DDT à ce sujet si nécessaire).
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	L'étude géotechnique réalisée en 2016 indique que le niveau de la nappe varie entre -1 et -5m. Le suivi de la nappe sera actualisé dans le cadre du dossier loi sur l'eau. Dans le cadre du projet, aucun niveau de sous-sol n'est prévu donc aucune modification de la masse d'eau souterraine n'est prévue.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le volume de déblais nécessaire pour la réalisation du projet a été estimé à 2785 m3.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Le volume de remblais nécessaire à la réalisation du projet a été estimé à 17 570 m3.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	La stratégie d'approvisionnement des terres est en train d'être définie. Elle privilégiera l'utilisation de terres issues de chantier à proximité ou de filières locales. La qualité des terres sera garantie.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet consommera près de 3 500 m ³ d'eau potable par an. Les besoins de la population s'élevant à 310 000 m ³ /an, l'augmentation de la consommation d'eau potable liée du site est non significative.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le projet est implanté dans un contexte relativement riche puisqu'il est entouré par 10 ZNIEFF, 1 PNR, des ZH avérées à l'échelle du territoire, 2 habitats naturels sont classés pro parte d'après le critère habitat pour la détermination des ZH... Le site est favorable à un cortège varié d'espèces et plusieurs habitats naturels sont favorables à la réalisation du cycle complet d'espèces protégées. Aussi, les enjeux liés à la biodiversité sont importants.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans un site Natura 2000, le site le plus proche est localisé à près de 8.75 km à l'est du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Aucun PPRN ne concerne l'emprise du projet. Le site est cependant concerné par un risque sismique et un risque lié au retrait-gonflement des argiles modérés.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Les déchets médicaux seront traités conformément à la réglementation en vigueur.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet engendrera du trafic en phase : - chantier, avec les déplacements des poids-lourds et employés - une charte de chantier faibles nuisances sera mise en place; - exploitation : c'est un établissement de soins qui engendrera des déplacements des patients et de leurs proches ainsi que des soignants. Les livraisons de repas pour les patients hospitalisés entraîneront également des déplacements. Toutefois, l'augmentation du trafic sera non significative.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Le projet n'impliquera pas l'émission particulière de bruit, hormis ponctuellement, en phase travaux. Une charte de chantier faibles nuisances sera mise en place.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	La phase travaux est susceptible d'engendrer des vibrations qui seront temporaires et ponctuelles (terrassements, fondations...). Une charte de chantier faibles nuisances sera mise en place.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	L'exploitation générera des émissions lumineuses mais des mesures seront proposées afin de limiter l'impact sur la faune et la flore. Elles seront précisées dans la charte chantier et dans le DLE.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Des effluents d'eaux usées seront rejetés par le projet. Ils seront traités de façon adéquate et le site sera raccordé au réseau existant.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	La construction de nouveaux locaux pour l'hôpital Nord de Bavilliers est susceptible d'engendrer la production de déchets de chantier en phase travaux. Les activités du centre de soins entraîneront une augmentation du nombre d'occupants (personnel et patients) et donc une augmentation de la production de déchets organiques et médicaux en phase exploitation. Une gestion des déchets sera mise en place en phases travaux et exploitation.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

La commune de Bavilliers est concernée par la modification du PLU de Bavilliers (avis conforme MRAe d'août 2024).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

L'annexe 8 constitue une note d'accompagnement qui précise les caractéristiques du projet et ses impacts sur la base des différentes analyses bibliographiques et études techniques menées.

En synthèse, les principaux enjeux par rapport à la nature du projet et son lieu d'implantation concernent les thématiques suivantes :

- la biodiversité
- le patrimoine archéologique
- la topographie et la gestion des eaux pluviales
- les risques naturels : aléas modérés pour les argiles et la sismicité.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

L'annexe 8 présente également les mesures prévues en phase chantier et exploitation pour éviter, réduire, accompagner et compenser en dernier recours l'altération de l'environnement. En synthèse, des mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement ont été proposées pour toutes les thématiques environnementales à la fois pour la phase chantier et pour la phase exploitation, et une attention particulière a été portée sur les thématiques à enjeux précédemment cités :

- la biodiversité (contexte écologique relativement riche justifiant la réalisation d'investigations complémentaires ainsi que des échéances préalables avec la DREAL)
- le patrimoine archéologique (ZPPA)
- la topographie
- la gestion des eaux pluviales
- les risques naturels : aléas modérés pour les argiles et la sismicité.

Par ailleurs, le projet vise l'obtention de la certification Haute Qualité Environnementale (HQE). La mise en œuvre du projet nécessite la réalisation d'un DLE déclaratif afin de prendre en compte ses éventuels effets sur les eaux superficielles et souterraines.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est une opération de construction neuve et de réhabilitation de l'hôpital nord de Bavilliers (90), situé sur une friche dans un secteur urbanisé, anciennement occupée par un foyer. Le projet permettra ainsi de créer des synergies entre les services, de restructurer les locaux et de les mutualiser, tout en évitant de consommer de nouveaux espaces. Le chantier sera géré dans un objectif de réduction des nuisances grâce à la mise en place d'une démarche de chantier faibles nuisances. De plus, des inventaires écologiques viendront compléter le pré-diagnostic et des échanges avec la DREAL sont en cours. Les résultats écologiques seront intégrés au DLE à déclaration réalisé auquel le projet est soumis. Il détaillera aussi la gestion des eaux pluviales existante et prévue. Les échanges avec les services de l'État et l'anticipation des enjeux environnementaux visent à les intégrer dans les différentes étapes du projet et permettrait d'être dispensé d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 : Notice d'accompagnement à la demande d'examen au cas par cas et ses annexes 8a	☒
2	Annexe 8a : Prédiagnostic écologique - EODD, octobre 2024	☒
3	Annexe 8.b : Plan masse du projet - 2024	☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☐

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Nom MATHIS

Prénom Pascal

Qualité du signataire Directeur Générale

À TREVENANS

Fait le 03/04/2025

Pour le Directeur Général et par délégation,
Le Directeur des Ressources
Economiques et Logistiques,
Pierre MOSSE

Signature du (des) demandeur(s)

